



Quelques rappels pratiques sur le fonctionnement

GARDERIE MUNICIPALE ET CANTINE

La garderie de Chéroy est un service municipal composé d'une responsable, de plusieurs animatrices et ATSEM qualifiées qui se charge de l'encadrement de vos enfants de la petite section au CM2 sur tous les temps hors classe. (Le lundi, mardi, jeudi et vendredi - hors vacances)

Tous les accueils de la garderie se font sur le site de l'école élémentaire.

Les déplacements entre la garderie et l'école maternelle sont encadrés par les agents municipaux du service.

TEMPS ACCUEIL GARDERIE	MATIN avant école Site élémentaire	DETENTE ET REPAS	SOIR après école Site élémentaire
POUR LES MATERNELS /CP	7h30 - 8h30	11h35 - 13h25	16h35 - 18h30
POUR ELEMENTAIRES	7h30 - 8h15	11h45 - 13h35	16h25 - 18h30

INSCRIPTION GARDERIE :

- Midi → compléter et retourner les dossiers annuels garderie ET cantine + la fiche d'inscription mensuelle pour les élèves accueillis de manière ponctuelle,
- Matin et/ou soir → compléter le dossier annuel garderie + la fiche de réservation mensuelle (à retourner à la garderie au plus tard une semaine avant le 1^{er} jour de présence).


Il est demandé aux parents :

- Pour la garderie du soir : de fournir un goûter et une bouteille d'eau,
- Pour les enfants en classe de PS ou MS : de fournir des vêtements de rechange,
- de ne pas entrer dans les salles de classe, ni les couloirs de l'école sans RDV et de bien fermer le portail lorsqu'ils déposent ou récupèrent leur(s) enfant(s) à la garderie municipale.

En raison du contexte actuel, nous vous informons qu'il n'est pas possible pour la Garderie Municipale d'organiser les activités dans les mêmes conditions que les années précédentes, **l'aide aux devoirs ne peut être proposé pour le moment**. Néanmoins, les animatrices et les ATSEM du service mettent tout en œuvre pour que vos enfants passent des moments agréables et de détente à la garderie.

FACTURATIONS :

1. Facture mensuelle CANTINE pour les repas de la cantine. (Modalités à voir avec le **service cantine**),
2. Facture mensuelle GARDERIE MUNICIPALE pour les temps de garderie du matin et/ou du soir,
3. Facture annuelle COTISATION PERISCOLAIRE pour la garderie du midi associée à la cantine (25€/an/enfant),

 Les factures **GARDERIE MUNICIPALE** et **COTISATION PERISCOLAIRE** sont à régler auprès de la responsable de la garderie ou d'une animatrice. → En vous rendant à la garderie municipale munie du coupon à découper au bas de votre facture. Règlements par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou par espèce (appoint souhaité). Le Prélèvement n'est pas possible pour le service garderie. Une quittance de paiement vous sera remise.

Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, il est interdit de déposer vos règlements dans la boîte aux lettres de la mairie ou de les remettre aux enfants.

Bonne année scolaire à tous !



Service Garderie Municipale

Mme LEREY Magalie

garderie-cheroy@orange.fr

tél : 03.86.97.59.81 les jours d'ouverture garderie à partir de 17h
et tous les lundis de 9h à 11h (période scolaire) en mairie.

Service Cantine Scolaire

Mme SCOQUART Mélanie

cheroy2urba@orange.fr

tél : 03.86.97.45.67 les jours d'ouverture de la mairie.